Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20251016-45-2025-DEL-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :		*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice :	**29**	**Le jeudi 16 octobre 2025**
Présents :	***19***	**A 20 H 30**
Votants :	***26***	

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 7 octobre 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. - M. DELEDDA R. -. Mme SERGENT C – M. ARLON D. – Mme BONIFAY C. – M. MARTINEZ S – Mme DULIEUX I. – Mme PARIS F. – Mme GUERIN J –. – Mme ALBERTO M. - M. BENOIT M. - M. VERHAEGUE M. – Mme CORLETO-QUAGHEBEUR S. –Mme JANSOULIN-MAGNALDI S. - M. VELASCO M. -- FERRAND K.- M. GIANGRECO C.– Mme COFFINET F – M. FOUASSIER P –

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme JUANICO Jeannine	**à**	**Mme ALBERTO Michelle**
M. LAOUADI Boualem	**à**	**Mme DULIEUX Isabelle**
Mme MAITRE Françoise.	**à**	**Mme SERGENT Christine**
Mme FAUVEL Anne-Marie	**à**	**Mme PARIS Francine**
M. BOUTEILLE Alain	**à**	**Mme BONIFAY Corinne**
M.PORTE Louis	**à**	**M. BENOIT Marc**
Mme VIALA Adeline	**A**	**M. DELEDDA Robert**

Absents excusés, non représentés : **Mme DOSTES Marie-Hélène**

Absents non excusés, non représentés : **M. POUTET Joël**
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : **Francine PARIS**

La séance a été ouverte à 20 h 30.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

DELIBERATION N°45/2025 : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE 83 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La rénovation thermique et les économies d'énergies sont un enjeu crucial pour la commune de la Cadière d'Azur, tant pour réduire sa facture énergétique que pour participer aux efforts de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, une pré-étude a été réalisée pour identifier les travaux possibles sur le centre technique municipal, et solliciter un financement via le plan de relance gouvernemental.

Les résultats de cette étude ayant été communiqués en septembre dernier, et suite à de nombreux arbitrages nécessaires, la commune peut désormais confier le mandat de maîtrise d'ouvrage à TE83 – SYMIELECVAR pour enclencher la phase travaux.

Le montant total de l'opération est de 122 162.27 € (maîtrise d'œuvre incluse), auquel s'ajoute la rémunération de TE83 – SYMIELECVAR à savoir 5 215.98 € TTC.
(Cf. annexe financière ci- jointe)

Le taux de subvention de cette opération pourrait atteindre les 53.23 %.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- Article 1 : d'approuver la convention de mandat de maitrise d'ouvrage avec le SYMIELECVAR- TE83 pour la rénovation énergétique du centre technique municipal

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent la convention de mandat de maitrise d'ouvrage avec le SYMIELECVAR-TE83 pour la rénovation énergétique du centre technique municipal ;
Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 22 OCT. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR * 83 (Var) *

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR * 83 (VAR) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification